



**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION,
L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES
PASSÉS SELON UNE PROCEDURE ADAPTÉE**

**MAPA 057 – ACQUISITION ET LIVRAISON DE DEUX UTILITAIRES BENNE DE TYPE PIAGGO
PORTER POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-
GEORGES**

2023 - D - 120

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;
- **Considérant** la nécessité d'acquérir de nouveaux véhicules pour les services municipaux,
- **Considérant** qu'une consultation a été lancée sur le site Mapaonline ainsi que sur le profil acheteur « achatpublic » ainsi que sur le site de la Ville,
- **Considérant** que quatre propositions ont été faites à la ville après consultation du site <http://www.achatpublic.com> et le site de la Ville,
- **Considérant** qu'en application des critères de jugement des offres, l'offre de la Société Jardin Loisirs 77, située 18 rue Victor BALTAR à 77410 Claye-Souilly est plus avantageuse économiquement,
- **Considérant** que le marché prend effet à compter de sa date de notification pour s'achever au plus tard le 31 décembre 2023,

DÉCIDE :

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché avec la Société Jardin Loisirs 77, située 18 rue Victor BALTAR à 77410 Claye-Souilly, pour un montant de 46 016,00 euros H.T. soit 55 219.20 euros T.T.C.

Article 2 : DE PRECISER que la durée du marché prend effet à compter de sa date de notification pour s'achever au plus tard le 31 décembre 2023.

Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 18.08.2023

Le Maire,

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20230818-2023-D-120-AI
Date de télétransmission : 18/08/2023
Date de réception préfecture : 18/08/2023